



Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants

- Intra



Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances théorique et pratique nécessaires à l'utilisation d'un Appareil Respiratoires Isolants

Compétences visées

- ✓ Connaître les caractéristiques d'une atmosphère non respirable ou toxique
- ✓ Connaître le matériel pour les interventions en Appareil Respiratoire Isolant
- ✓ Savoir utiliser l'Appareil Respiratoire Isolant
- ✓ Connaître les règles à respecter avant, pendant et après l'engagement
- ✓ Connaître les procédures à mettre en place tout au long de l'opération

PUBLIC

Personnel désigné pour intervenir dans des atmosphères non respirable (Fumée d'incendie , Gaz)

MODALITES

- Durée : 7h (1 jour).
- Nombre de participants : 10 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 6 mois (recommandé).
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale au port de l'ARI

Textes officiels

- ERP : Arrêté du 25 juin 1980.
- Art. R. 4227-28 & R. 4227-39 du Code du Travail.

Formacode :
42891 équipement sécurité - NSF 344

Programme F IncARI A - Edition du 27-07-2021
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



Programme détaillé de la formation

1- Formation théorique

- *Les atmosphères non respirables*
 - Définitions
 - Les fumées d'incendie
 - Les épandages et atmosphères toxique
- *Les contraintes physiologiques*
 - Les perturbations sensorielles
 - L'augmentation du travail du porteur
- *Le matériel*
 - l'A.R.I
 - La ligne de vie
- *L'opération, les règles de base*
 - Avertissement
 - Les règles à respecter avant l'engagement
 - Les règles communes pendant l'engagement
 - Les règles à respecter après l'engagement
- *L'opération, la procédure opérationnelle*
 - Procédure AVANT l'engagement
 - Procédure PENDANT l'engagement
 - Procédure APRÈS l'engagement
 - Résumé du déroulement de l'opération

2- Formation pratique

- Composition de l'A.R.I
- R.A.P.A.C.E
- Test respiratoire (Flexion, port de charge)
- Utilisation au port de l'A.R.I
- Divers exercices

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Appareil Respiratoire Isolant (appartenant au client) et générateur de fumée.

Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de formation adressée au signataire de la convention.